

REPERES

(dernière mise à jour 10 juillet 2013)

SMIC

Depuis le 1er janvier 2013
- 9,43 € brut de l'heure
- 1430,22€ brut (1121,71 € net)
par mois pour 35h hebdo (soit 151,67 h par mois) ;
- mensuel brut pour un horaire collectif de 39 h avec majoration de salaire de 25% de la 36 à la 39^{ème} h : 1634,53 €.

MINIMUM GARANTI

Servant de référence pour diverses allocations ou indemnités sociales, il est établi à 3,49 € de l'heure au 1er janvier 2013.

SALAIRE HORAIRE DE BASE OUVRIER ET EMPLOYE

+0,7% au 1^{er} trimestre 2013, soit +2% par an.

PLAFOND SECURITE SOCIALE

3086 € par mois ou 37032 € par an (chiffres pour 2013).

PRIX A LA CONSOMMATION

Baisse de 0,1% en avril et hausse de 0,1% en mai, soit +0,8% en rythme annuel. Prix hors tabac : baisse de 0,2% en avril et hausse de 0,1% en mai, soit +0,7% en rythme annuel.

EVOLUTION DES LOYERS

L'indice de référence des loyers (IRL) de l'Insee, qui a remplacé l'indice du coût de la construction (ICC) au 1er janvier 2006, s'établit à 124,25 au 1^{er} trimestre 2013, soit une hausse annuelle de 1,54%.

ASSURANCE MALADIE

Les dépenses du régime général ont progressé de 2,1 % sur les 4 premiers mois de l'année 2013

FONCTION PUBLIQUE

Valeur du point : 4,6302 € brut depuis le 1er juillet 2010.

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Allocataire seul : 483,24 € par mois.
Deux personnes : 724,86 €
Trois personnes : 869,83 €
Chiffres indicatifs variant en fonction des ressources du foyer.

CHOMAGE - ASSURANCE

Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) : 11,64 € par jour + 40,40% du salaire journalier de référence (SJR) ou 57,40% du SJR.
Minimum : 28,38 € /jour
Maximum : 75% du SJR.

CHOMAGE - SOLIDARITE

Allocation temporaire d'attente (ATA) : 11,20 € par jour.
Allocation de solidarité spécifique : règle générale, 15,90 € par jour.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Deux enfants : 128,57 € ;
Trois enfants : 293,30 € ;
Quatre enfants : 458,02 € ;
Enfant suppl. : +164,73 €.

VIEILLESSE

Avantages vieillesse : 628,99 € par mois pour le minimum contributif, 687,32 € pour le minimum contributif majoré ;
1543,00 € par mois (chiffre théorique) pour le maximum de la retraite personnelle.
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) :
787,26 € par mois pour une personne seule 1222,27 € par mois pour un couple.

HANDICAPES

Allocation aux adultes handicapés (AAH) sans aucune ressource : 776,59 € par mois
Complément de ressources : 179,31 € par mois
(le montant de la garantie de ressources étant ainsi de 955,90 €).

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Point ARRCO (non cadres) : 1,2543 €.
Point AGIRC (cadres) : 0,4352 €.
Point IRCANTEC : 0,47460 €.

INDEMNITES JOURNALIERES

Cas général : 50% du salaire de base (à partir du 4^{ème} jour d'arrêt).
Montants maximums au 1^{er} janvier 2013 :
Maximum indemnité normale : 42,32 €
Maximum indemnité majorée : 56,43 €

SITES INTERNET

Site officiel de l'administration française

www.service-public.fr
www.legifrance.gouv.fr

Sécurité sociale

www.securite-sociale.fr

Assurance maladie

www.ameli.fr
Tél. 36 46

Allocations familiales

www.caf.fr

Chômage

www.pole-emploi.fr
Tél. 39 49

Logement

Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil)
www.anil.org

Handicap

Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
www.agefiph.fr
www.handicap.gouv.fr

Retraites

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
www.retraite.cnnav.fr
www.agirc.fr
www.arrco.fr

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

www.insee.fr

Formation

www.orientation-pour-tous.fr
www.liens-vers-emploi.fr

